

PROPOSITIONS POUR LE PSN

Montreuil, le 8 février 2021

4 MESURES CONCRÈTES POUR RENFORCER LA COMPATIBILITÉ DU PSN AVEC LES OBJECTIFS CLIMAT DE LA FRANCE

Dans un contexte de réhausse de l'ambition de l'Union européenne en matière de lutte contre le dérèglement climatique à -55 % de GES d'ici 2030 et de la mise en oeuvre des conclusions des 150 citoyens de la convention climat, le Réseau Action Climat propose 4 mesures essentielles pour que le PSN ait une chance de se rendre compatible avec les objectifs climat de la France.

Ceci est la contribution du Réseau Action Climat et de ses associations membres dans le cadre des consultations sur les parties du PSN concernant les objectifs et les outils.

Contact : cyrielle.denhartigh@reseauactionclimat.org, 06 10 81 59 59

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques



UN INCONTOURNABLE CONTEXTE CLIMATIQUE.

La lutte contre le dérèglement climatique est un axe fort de la politique du gouvernement. C'est aussi une exigence de la Commission européenne.

L'objectif français de baisse des émissions de GES est fixé à -40 % d'ici 2030, mais devra probablement être réévalué du fait de la réhausse de l'ambition européenne. Cet objectif français est décliné pour le secteur agricole dans la SNBC¹ qui prévoit une division par 2 des émissions de GES d'ici 2050 et une baisse de 19 % d'ici 2030. Plusieurs leviers sont identifiés dans la SNBC parmi lesquels l'agriculture biologique, le maintien des prairies permanentes, le développement des légumineuses, etc. Le scénario sur lequel la SNBC s'appuie intègre une trajectoire de baisse du cheptel et de la consommation de viande.

Parallèlement, la Convention Citoyenne pour le Climat a rendu ses 149 propositions en juin 2020 et les discussions parlementaires démarrent en mars 2020 pour leur transformation en loi. Parmi les mesures proposées, plusieurs concernent directement le PSN :

- SN212 : Inscription dans la loi et le PSN : Développer l'agriculture biologique (maintenir l'aide à la conversion, restaurer l'aide au maintien de l'agriculture biologique, faire supporter le coût de certification annuelle du label par l'État)
- SN215 : Inscription dans la loi et le PSN : Aider à la structuration de la filière des protéagineux (augmentation de l'autonomie du cheptel animal français, 100 % d'autonomie pour l'alimentation humaine en protéines végétales, accroissement de la diversification des cultures dans la PAC, mise en œuvre du Plan Protéines Végétales national)
- SN216 : Inscription dans la loi et le PSN : Aider au maintien des prairies permanentes (éviter au maximum les terres nues en mettant en place un couvert végétal obligatoire, rémunérer les services rendus par les agriculteurs pour le stockage de carbone par leurs activités)
- **SN217 : Inscription dans la loi et le PSN : Interdire le financement d'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et de faibles émissions de gaz à effet de serre, accompagner les éleveurs vers une restructuration de leurs cheptels pour améliorer la qualité de production**
- SN241 : Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'atteinte de la performance climat du Plan Stratégique National (PSN)
- SN242 : Mettre en compatibilité le Plan Stratégique National (PSN) avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan National Santé Environnement, la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI)

Pour atteindre ces objectifs climatiques, le secteur agricole doit profondément se transformer, et non se contenter d'ajustements à la marge. Un des plus gros leviers, comme cela a été identifié par la SNBC ou les 150 citoyens, est la **mutation de l'élevage : plus d'élevages durables et moins d'élevages industriels.**

¹ Stratégie nationale bas carbone, avril 2020, www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc

ACCOMPAGNER UNE MUTATION DE L'ÉLEVAGE AU BÉNÉFICE DE TOUS

Aujourd'hui le cheptel diminue et la demande baisse depuis une vingtaine d'années². Mais cette baisse est subie par les éleveurs qui prennent de plein fouet les crises successives de l'élevage. Or, cette tendance peut se retourner en faveur des éleveurs si elle est accompagnée par les bonnes politiques publiques, soutenant une production essentiellement tournée vers une viande de qualité. C'est le **“Moins et Mieux”** : Sortir des élevages industriels, générateurs de pollutions locales et d'importation de soja, et soutenir les élevages durables, résilients face aux crises économiques et climatiques et intensifs en emploi.

Ce “moins et mieux” est l'aspiration des français, qui diminuent déjà leur consommation de produits animaux et aspirent à une alimentation de meilleure qualité, durable, saine et respectueuse du bien-être animal.

Le Réseau Action Climat propose donc 4 mesures pour accompagner cette mutation de l'élevage et cette évolution de la demande afin qu'elles profitent au mieux à la lutte contre le changement climatique, aux éleveurs et aux consommateurs. Le but de ces 4 mesures est de diminuer les aides aux élevages de ruminants les plus intensifs (mesure 1), soutenir davantage les élevages les plus durables (mesure 2) et augmenter la production et l'accessibilité de légumes secs à destination de l'alimentation humaine (mesure 3) et de fruits et légumes frais (mesure 4). Ces 4 mesures devront être adoptées en complémentarité avec un renforcement des critères de conditionnalité maximalistes afin de s'assurer de l'engagement de l'ensemble des agriculteurs dans la transition.

Les élevages de ruminants les plus extensifs, dans le contexte français, sont ceux qui recourent le plus au pâturage. Ce sont les élevages les plus autonomes et économes, en particulier vis-à-vis de l'alimentation des animaux. Ils sont résilients face aux crises économiques et climatiques et générateurs d'emploi et d'un meilleur revenu (un système laitier herbager émet 5 fois moins de GES pour autant de rémunération du travail³). Avec les haies, les prairies permanentes naturelles sont les meilleurs outils de séquestration du carbone par l'agriculture, mais aussi pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Il est donc important, à budget équivalent, de rediriger les aides de la PAC des élevages les moins durables vers les élevages les plus durables.

Enfin, soutenir les légumes secs et les fruits et légumes, c'est répondre à cette nouvelle aspiration des français de consommer une alimentation saine et équilibrée, comprenant davantage de protéines végétales et de produits frais. C'est en outre cohérent avec le nouveau

² Cette baisse concerne en particulier les viandes bovines et porcines (de respectivement 14,1 et 14,7 % entre 1998 et 2018), tandis que la consommation de volaille a connu une hausse de 22,7% entre 1998 et 2018 (Source : FranceAgriMer, 2018, La consommation des produits carnés en 2018). CREDOC, 2018, www.credoc.fr/publications/les-nouvelles-generations-transforment-la-consommation-de-viande

³ Réseau CIVAM, 2020, Observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers, www.civam.org/ressources/type-de-document/etudes/observatoire-technico-economique-des-systemes-bovins-laitiers-2020/

PNNS de 2019⁴ qui encourage une augmentation de la consommation des légumes secs, à la fois pour leurs apports en protéines mais aussi en fibres. La France importe aujourd'hui 60 % de sa consommation de légumes secs. Pourtant chaque terroir français possède son légume sec. Parfois il a été oublié, parfois non : le haricot Tarbais, la Mogette de Vendée, le Lingot du Nord, la lentille du Berry, la lentille verte du Puy, etc.

Par ailleurs, le nouveau PNNS réitère la recommandation de consommer beaucoup de fruits et légumes, en insistant cette fois-ci sur le fait de les consommer au maximum frais. La production française de fruits et légumes est durablement en crise. Plus de la moitié des fruits et légumes consommés en France sont aujourd'hui cultivés à l'étranger, tandis que la production française de fruits et légumes a perdu un tiers de ses surfaces en 25 ans.

Le but de ces deux mesures est de soutenir spécifiquement une production à destination d'une demande domestique en croissance, favorisant ainsi la souveraineté alimentaire de la France.

LES MESURES

1) Recentrer les aides couplées aux élevages les plus durables et résilients

Nous sommes favorables au maintien d'aides couplées soutenant l'élevage de ruminants mais demandons à ce que ces dernières soient strictement conditionnées à des systèmes d'élevage compatibles avec la transition agroécologique, en conformité avec les enjeux climatiques notamment.

Critères :

- Qu'un accès minimal au pâturage fasse partie des critères d'éligibilité à toutes les aides couplées animales (Une variante pour recentrer les aides couplées sur les élevages les plus extensifs pourrait être, soit en complément soit à la place de ce premier critère, de conditionner l'octroi de l'aide couplée à un seuil de taux de chargement);
- Que l'aide soit progressive en fonction du nombre de rations journalières de pâturage par an (curseur à fixer par les régions)
- que les seuils de productivité conditionnant l'accès aux aides soient assouplis afin de mieux tenir compte de l'élevage en milieu difficile et de la diversité génétique apportée par les races locales moins productives ;
- que l'aide à la vache allaitante soit transformée en une aide portant sur l'ensemble des UGB viande de plus d'un an (vaches, génisses, bœufs, taurillons), afin d'inciter à la relocalisation de l'engraissement en France ;
- que l'aide couplée aux veaux en agriculture biologique ou en label soit maintenue, sans toutefois de condition de conformation ou de mode de commercialisation et avec une condition d'alimentation fibrée ;

⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf

- que l'aide couplée caprine soit séparée en une aide à la mère et une aide aux chevreaux élevés sur leur lieu de naissance.

2) Affirmer un soutien fort aux prairies avec la création d'un PSE "prairie"

Globalement sur l'écoschème, le Réseau Action Climat demande un écoschème ambitieux et obligatoire à l'échelle de l'Etat membre, impliquant :

- Un minimum de 40 à 50% du budget du pilier I dédié à l'Ecoschème
- Des paiements pour services environnementaux (PSE) et des paiements pour services de bien-être animal (PSBEA)
- Une logique de rémunération (plutôt que d'un remboursement du manque à gagner)
- Une rémunération proportionnelle à l'ambition des pratiques et suffisamment élevée pour être attractive tout en étant accessible seulement à partir d'un certain niveau d'ambition.

En particulier, nous demandons un **PSE « prairies »**, avec les critères suivants :

- Sont admissibles les surfaces suivantes, dès lors qu'elles sont liées à l'alimentation animale par une obligation de pâturage, ou de fauche dans des cas justifiés pour la protection de la biodiversité : les surfaces pastorales, les parcours, les prairies temporaires et les prairies permanentes.
- Les surfaces ne doivent subir aucun épandage de pesticides, aucun désherbage chimique, ni aucun épandage d'engrais chimique
- Le paiement est progressif en fonction de l'âge de la prairie : prairies à partir de 5 ans, dont au moins 75% des prairies de l'exploitation sont non labourées, avec une majoration pour celles situées dans des zones de concurrence avec les céréaliers.

Nous avons bien conscience de la complexité amenée par le cadre de la réglementation OMC. Mais nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver une solution par exemple en invoquant un autre enjeu international que celui du commerce : la lutte contre le dérèglement climatique et nos engagements vis-à-vis de l'ONU en la matière à travers l'Accord de Paris.

3) Renforcer le soutien aux légumes secs en majorant les aides couplées

Afin de renforcer le soutien aux légumes secs à destination de l'alimentation humaine, la proposition est de majorer les aides couplées pour les légumes secs destinés à l'alimentation humaine.

Pour une aide encourageant réellement le développement des légumes secs dans le cadre d'une transition agroécologique du modèle agricole, les critères suivant devront être appliqués :

- Un montant qui doit être incitatif, de l'ordre de +50% par rapport aux légumineuses destinées à l'alimentation animale.

- Conditionner l'accès à la non-utilisation d'une liste noire de produits regroupant les produits chimiques de synthèse les plus toxiques.

Les filières de légumes secs sont aujourd'hui en difficulté.

D'une part, elles ne permettent pas de répondre à une demande croissante. La France est dans une situation d'importateur net de légumes secs pour l'alimentation humaine. Mais surtout, d'après les dernières données INSEE, on constate une augmentation des dépenses en légumes à cosse et légumes secs à partir de 2015. En tendance linéaire à partir de ces données INSEE, la consommation augmenterait plus rapidement que la production (données FAOSTAT pour haricots secs et lentilles) sur 2020-2027. Et l'année 2020, avec les confinements successifs et le nouveau rapport des français à l'alimentation, a probablement continué voire accentué la tendance⁵.

D'autre part, il s'agit d'une culture fragile, très sensible aux aléas climatiques. La structuration de la filière est encore en cours d'organisation. Autant d'arguments qui pourront justifier la mise en place d'une aide couplée majorée aux légumes secs à destination de l'alimentation humaine.

En outre, cette aide "au revenu" doit être complétée par un soutien sur le long terme en matière de :

- Accompagnement, animation, conseil et références techniques dans les territoires ;
- Recherche variétale, en mode recherche-action dans les territoires, associant les agriculteurs, pour développer des variétés adaptées,
- Coordination entre acteurs de la filière, et notamment entre agriculteurs et IAA⁶.

4) Créer un soutien incitatif pour les fruits et légumes frais

En cohérence avec les recommandations du programme national nutrition santé, la production de fruits et légumes frais doit être soutenue. Pour cela, la proposition est de créer une aide couplée spécifique pour les fruits et légumes frais ou bien d'activer le schéma petits agriculteurs pour cibler les producteurs de fruits et légumes frais.

L'aide couplée devra comporter les critères suivant :

- Un montant à l'hectare très incitatif et un plafonnement à 2-3 hectares pour permettre un montant moyen par bénéficiaire de l'ordre de 5 000€.
- Une exclusion des serres chauffées du dispositif (hors semis).

Le schéma petits agriculteurs devra comporter les critères suivant :

- Un montant forfaitaire incitatif (au moins 5 000€).
- Une exclusion des serres chauffées du dispositif (hors semis).

⁵ Pulses in France, janvier 2021, www.euromonitor.com/pulses-in-france/report

⁶ Réseau Action Climat, 2016, *Les légumes secs, quelles initiatives territoriales ?* URL : <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/04/Les-le%CC%81gumes-secs-Quelles-initiatives-territoriales.pdf>(page 60 à 63)